



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2006/103  
12 juillet 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

Cent-quarantième session  
Genève, 14-17 novembre 2006  
Point 4.2.36. de l'ordre du jour provisoire

**PROJET DE RECTIFICATIF 1 À LA SÉRIE 01 D'AMENDEMENTS  
AU RÈGLEMENT N° 66**

(Résistance de la superstructure)

Communication du groupe de travail de la sécurité générale (GRSG)

Nota: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRSG à sa quatre-vingt-dix-neuvième session. Il a été établi sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2006/17, tel que adopté par le paragraphe 5 du rapport. Il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1 (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/69, para. 5).

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via Internet:

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

Paragraphe 3.2.2.1, modifier comme suit:

«...

$M_t = M_k + k \cdot M_m$ , où  $k = 0,5$  et  $M_m$  est la masse totale des occupants attachés (voir paragraphe 2.15.).

...».

-----